

**ZAC de la Combe Saragosse - Réalisation des travaux primaires -
Mandat à la Société d'Équipement du Département du Doubs -
Fin de la mission**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par mandat approuvé le 17 septembre 1982, la SEDD s'est vu confier la mission de réalisation des ouvrages d'infrastructures primaires de la ZAC de la Combe Saragosse.

Les travaux d'aménagement primaires consistaient à réaliser les viabilités suivantes :

- Pour la voirie

La voirie de liaison entre le chemin des Montarmots et la ZAC.

Le chemin de la Selle pris en charge pour moitié par l'opération.

- Pour l'assainissement

Pas de réseaux prévus.

- Pour l'eau potable

La liaison chemin de Vieilley à la ZAC.

- Pour les espaces libres

Exécution des plantations sur le talus de la carrière de la ZAC des Montarmots, en accompagnement de la liaison entre le chemin des Montarmots et la ZAC.

Bilan financier clôturé au 31 juillet 1993

DEPENSES		RECETTES	
Acquisitions foncières		Remboursement des travaux	
Emprise accès chemin de la Selle	259 000,00 F	Déjà réglés	2 428 951,92 F
Travaux primaires		A percevoir	399,88 F
Voirie	1 286 279,23 F	TOTAL REMBOURSEMENTS TTC	2 429 351,80 F
Adduction d'eau	104 569,82 F		
Éclairage public	88 610,00 F		
Espaces libres	365 631,86 F		
Travaux TTC	1 845 090,91 F		
Rémunération de la SEDD TTC	76 589,72 F		
Frais financiers TOTAL	248 671,17 F	Produits financiers	0,00 F
DEPENSES	2 429 351,80 F	TOTAL RECETTES	2 429 351,80 F

DETAIL DES DEPENSES**Acquisition de terrain**

Dépenses rémunérables 259 000,00 F

TRAVAUX DE VOIRIE

- Marché 86C015 - STD
* Acomptes n° 10 et 11 575 034,68 F

- Marché 88C007 - STD/CBC/SFCE
* Acomptes n° 5 & 13 410 409,64 F
* Acomptes n° 14 236 893,91 F

- Marché 83115 - LACOSTE
* Acompte n° 13 63 941,00 F

ADDUCTION D'EAU

- Marché 83115 - LACOSTE
* Acompte n° 13 104 569,82 F

ECLAIRAGE PUBLIC

Suivant répartition définie par le BET de la Ville

- MATERIEL
. Extraits Marchés 85C007-85C008-86C004 24 566,00 F
- GENIE CIVIL
. Extraits Marché 85C011 64 044,00 F

ESPACES LIBRES

. Marché 89.206 - DOMON
* Acomptes n° 1, 2 & 3 347 094,20 F
* Acompte n° 4 et solde 302,85 F

. Facture n° SA/88.465.14/JI/CM - DOMON 14 234,37 F
. Facture n° 574 - IDEE VERTE 4 000,44 F

Sous-Total Dépenses rémunérables **1 845 090,91 F**

DEPENSES NON REMUNERABLES**Frais financiers**

- Du 01.01.1988 au 31.12.1988 12 188,86 F

- Du 01.01.1989 au 31.12.1989 88 335,28 F

- Du 01.01.1990 au 31.12.1990 98 876,38 F

- Du 01.01.1991 au 31.12.1991 48 231,95 F

- Du 01.01.1992 au 31.12.1992 1 038,70 F

Sous-Total dépenses non rémunérables 248 671,17 F

Rémunération de la SEDD

3,5 % HT des dépenses TTC rémunérables, soit

76 589,72 F

2 429 351,80 F

DETAIL DES RECETTES**Etat des recettes encaissées par la SEDD**

- Versement n° 1	1 547 401,63 F
- Versement n° 2	404 706,28 F
- Versement n° 3	18 710,39 F
- Versement n° 4	48 693,76 F
- Versement n° 5	29 408,81 F
- Versement n° 6	36 992,54 F
- Versement n° 7	284 265,51 F
- Versement n° 8	40 842,81 F
- Versement n° 9	17 930,19 F
Total des recettes encaissées	2 428 951,92 F

Recettes à encaisser par la SEDD

- Ecart entre dépenses et recettes	399,88 F
------------------------------------	----------

TRESORERIE AU 31 JUILLET 1993

	Réglé au 31/07/1993	A régler au 31/07/1993	Total au 31/07/1993
Dépenses d'investissement	2 429 351,80 F	0,00 F	2 429 351,80 F

	Encaissé au 31/07/1993	A encaisser au 31/07/1993	Total au 31/07/1993
Recettes d'investissement	2 428 951,92 F	399,88 F	2 429 351,80 F

Actuellement, l'opération est totalement achevée. Les ouvrages ont été réceptionnés. La levée des réserves de réception a été faite. Le délai de garantie de parfait achèvement des ouvrages est expiré. La SEDD a remis aux Services Techniques de la Ville l'ensemble des documents contractuels, techniques, administratifs, relatifs aux ouvrages.

La Commission d'Urbanisme a émis un avis favorable au bilan présenté ; le Conseil Municipal est donc invité :

- à autoriser l'achèvement de la mission confiée à la SEDD dans le cadre du mandat approuvé le 17 septembre 1982 dont l'objet était la réalisation des travaux primaires de la Combe Saragosse et :

- à approuver le bilan de clôture,

- à verser à la SEDD 399,88 F pour solder le compte «remboursement des travaux» qui seront imputés au chapitre 908.0/233.89121.30300,

- à donner quitus à la SEDD de son mandat pour cette opération.

Après en avoir délibéré et avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.